

Conseil municipal du 13 mars 2026

Procès-Verbal de séance

Le 13 mars 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de Villers-lès-Luxeuil, convoqué le 5 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Christophe VALOT, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11.

Conseillers présents (10) : Christelle AUDRA, Florence BREHAT, Alain CANDIDO, Stéphane CHOUX, Julie COLNOT, Jean François HUOT, Jean François MAIGRET, Caroline RAGONNET, Alain SOUM, Christophe VALOT.

Ont donné pouvoir (1) : Cyril BALLEET à Alain CANDIDO

Secrétaire de séance : Jean François HUOT.

ORDRE DU JOUR :

- I. **Adoption du PV du Conseil municipal du 06/02/2026**
- II. **Dossiers en cours**
- III. **Finances :**
 - a. Approbation Compte Financier Unique 2025 du budget Commune
 - b. Approbation Compte Financier Unique 2025 du budget sylviculture
 - c. Affectations des résultats de fonctionnement 2025
 - d. Budget primitif 2026 Commune
 - e. Budget primitif 2026 Sylviculture
- IV. **Élections municipales du 15 mars 2026 : organisation**
- V. **Questions Diverses**

I. Adoption du PV du conseil municipal du 6 février 2026

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2026 envoyé par e-mail le 5 mars 2026.

II. Dossiers en cours :

Le Maire fait un point sur les différents investissements en cours et ceux à prévoir en 2026/2027.

En particulier :

- Rénovation Beurrerie
- Rénovation maison Simoes
- Travaux d'infrastructure en forêt
- Travaux de voirie à prévoir
- Rénovation de la toiture de l'atelier communal

III. Finances :

a. Compte Financier Unique 2025

1. Commune

D03/2026 : Approbation du CFU 2025 pour le Budget Communal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Villers-lès-Luxeuil ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que M. HUOT Jean-François, 1^{er} adjoint, a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique ;

Considérant que M. VALOT Christophe, Maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte Financier Unique de la gestion 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

1- Résultats 2024 reportés :

- Excédent de fonctionnement : + 386 196.20 €
- Excédent d'investissement : + 6 205.09 €

2- Opérations de l'exercice 2025 :

| | | | Solde des réalisations de l'exercice |
|-----------------------|----------|--------------|--------------------------------------|
| Fonctionnement | Dépenses | 200 041.55 € | + 63 588.51 € |
| | Recettes | 263 630.06 € | |
| Investissement | Dépenses | 289 967.80 € | - 99 481.36 € |
| | Recettes | 190 486.44 € | |

Total cumulé de l'exercice : - 35 892.85 €

3- Résultat de l'exercice :

- Fonctionnement – **Résultat de clôture** : + 449 784.71 €
- Investissement – **Solde** : - 93 276.27 €

4- État des Restes à réaliser 2025 – Section Investissement :

- Dépenses : - 37 616.05 €
- Recettes : + 84 304.13 €
- Résultats : + 46 688.08 €**

5- Résultat cumulé :

- **Fonctionnement** : + 449 784.71 €
- **Investissement** : - 46 588.19 €
- TOTAL : + 403 196.52 €**

- **Constate** que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. Sylviculture

D04/2026 : Approbation du CFU 2025 pour le Budget annexe Sylviculture

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Sylviculture de la commune de Villers-lès-Luxeuil ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que M. HUOT Jean-François, 1^{er} adjoint, a été désignée pour présider la séance lors du vote du compte financier unique ;

Considérant que M. VALOT Christophe, Maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le Compte Financier Unique de la gestion 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

1- Résultats 2024 reportés :

- Excédent de fonctionnement : + 43 373.54 €
- Déficit d'investissement : - 11 707.65 €

2- Opérations de l'exercice 2025 :

| | | | Solde des réalisations de l'exercice |
|-----------------------|----------|--------------|---|
| Fonctionnement | Dépenses | 100 784.02 € | + 52 581.57 € |
| | Recettes | 153 365.59 € | |
| Investissement | Dépenses | 21 774.44 € | - 10 066.79 € |
| | Recettes | 11 707.65 € | |

Total cumulé de l'exercice : + 42 514.78 €

3- Résultat de l'exercice :

- Fonctionnement – **Résultat de clôture** : + 95 955.11 €
- Investissement – **Solde** : - 21 774.44 €

4- État des Restes à réaliser 2025 – Section Investissement : Néant

5- Résultat cumulé :

- Fonctionnement : + 95 955.11 €

- Investissement : - 21 774.44 €

TOTAL : + 74 180.67 €

- **Constata** que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

b. Affectation des résultats 2025

Il s'agit de la vision d'ensemble des réalisations financières de l'année 2025.

Deux états d'exécution sont présentés : Commune, Sylviculture.

1. Commune :

D05/2026 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour la Commune

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 449 784.71 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|---|----------------|
| A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | + 63 588.51 € |
| B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | + 386 196.20 € |
| C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) <i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i> | + 449 784.71 € |
| D Solde d'exécution d'investissement | - 93 276.27 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement | + 46 688.08 € |
| Besoin de financement F = D + E | - 46 588.19 € |

| | |
|---|----------------|
| AFFECTATION = C = G + H | + 449 784.71 € |
| 1) G Affectation en réserves R1068 en investissement <i>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</i> | + 46 588.19 € |
| 2) H Report en fonctionnement R002 | + 403 196.52 € |
| DÉFICIT REPORTÉ D002 | 0,00 € |

2. Sylviculture :

[D06/2026 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 pour le budget annexe Sylviculture](#)

Le Conseil municipal, après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 95 955.11 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE | |
|---|---------------|
| A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | + 52 581.57 € |
| B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | + 43 373.54 € |
| C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) <i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i> | + 95 955.11 € |
| D Solde d'exécution d'investissement | - 21 774.44 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement | 0.00 € |
| Besoin de financement F = D + E | - 21 774.44 € |
| AFFECTATION = C = G + H | + 95 955.11 € |
| 3) G Affectation en réserves R1068 en investissement <i>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</i> | + 21 774.44 € |
| 4) H Report en fonctionnement R002 | + 74 180.67 € |
| DÉFICIT REPORTÉ D002 | 0,00 € |

c. Budgets 2026

1. Commune :

D07/2026 : Budget primitif 2026 – Commune

Après avoir pris connaissance du *budget primitif 2026 Communal* et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif Communal arrêté comme suit :

Résultats 2025 reportés :

- Fonctionnement : + 403 196.52 €
- Investissement : - 93 276.27 €

Crédits votés au titre du présent budget :

- **Fonctionnement**

- Dépenses : 669 227.52 €
- Recettes : 266 031.00 €

Total de la section de fonctionnement (résultat reporté + crédits de fonctionnement votés) :

- Dépenses : 669 227.52 €
- Recettes : 669 227.52 €

- **Investissement**

- Dépenses : 497 073.84 €
- Recettes : 543 662.03 €

- **État des Restes à réaliser de l'exercice précédent – Section Investissement :**

- Dépenses : 37 616.05 €
- Recettes : 84 304.13 €

Total de la section d'investissement (RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés) :

- Dépenses : 627 966.16 €
- Recettes : 627 966.16 €

TOTAL DU BUDGET

- Dépenses : 1 297 193.68 €**
- Recettes : 1 297 193.68 €**

2. Sylviculture :

D08/2026 : Budget primitif 2026 – Sylviculture

Après avoir pris connaissance du *budget primitif 2026 Sylviculture* et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif Sylviculture arrêté comme suit :

Résultats 2025 reportés :

- Fonctionnement : + 74 180.67 €
- Investissement : - 21 774.44 €

Crédits votés au titre du présent budget :

- Fonctionnement

Dépenses : 172 990.67 €

Recettes : 98 810.00 €

Total de la section de fonctionnement (résultat reporté + crédits de fonctionnement votés) :

Dépenses : 172 990.67 €

Recettes : 172 990.67 €

- Investissement

Dépenses : 65 000.00 €

Recettes : 86 774.44 €

- État des Restes à réaliser de l'exercice précédent – Section Investissement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Total de la section d'investissement (RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés) :

Dépenses : 86 774.44 €

Recettes : 86 774.44 €

TOTAL DU BUDGET

Dépenses : 259 765.11 €

Recettes : 259 765.11 €

IV. Élection municipale :

Le Maire fait le point avec les conseillers municipaux sur les dernières modalités des élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

Il fait un point sur l'organisation et la tenue du bureau de vote.

V. Questions diverses :

- Le Maire propose de fixer les dates des prochains CM :
 - o Le 20 mars : renouvellement du Conseil municipal ;
 - o Le 24 avril pour le vote des taux des taxes locales et programme des travaux ONF 2026.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.

Procès-Verbal arrêté le : 20 MARS 2026.

Le secrétaire de séance

Jean François HUOT



Le Maire

Christophe VALOT



